



Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville
Province de Québec

Avis public

AVIS D'ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 2023-05

RELATIF À LA TARIFICATION ET AUX FRAIS ADMINISTRATIFS POUR LA FOURNITURE DE BIENS ET SERVICES DE LA MUNICIPALITÉ

Lors de la séance ordinaire tenue le 14 août 2023, le Conseil a adopté le Règlement no 2023-03 Règlement numéro 2023-05 relatif à la tarification et aux frais administratifs pour la fourniture de biens et services de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville.

L'objet dudit règlement est de décréter les tarifs exigibles pour la fourniture de certains biens et services rendus par la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville et de remplacer le règlement 2016-09 ainsi que ses amendements.

Le règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, situé au 390, rue Principale à Saint-Bernard-de-Michaudville sur les heures normales d'ouverture ainsi que sur le site web de la Municipalité : saintbernarddemichaudville.qc.ca.

DONNÉ à Saint-Bernard-de-Michaudville,
Ce 15^e jour du mois d'août 2023

Geneviève Bureau

Geneviève Bureau
Greffière-trésorière adjointe



Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville

CERTIFICAT DE PUBLICATION D'UN AVIS PUBLIC

Objet :

**AVIS D'ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 2023-05
RELATIF À LA TARIFICATION ET AUX FRAIS ADMINISTRATIFS POUR LA FOURNITURE
DE BIENS ET SERVICES DE LA MUNICIPALITÉ**

Je soussignée, Geneviève Bureau, greffière-trésorière adjointe, résidant à Saint-Bernard-de-Michaudville, certifie par les présentes sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-joint en affichant une copie, au bureau municipal et sur le site internet de la Municipalité (<http://saintbernarddemichaudville.qc.ca/>), entre 16 h 30 et 16 h 40, le 15 août 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 15 août 2023.

Geneviève Bureau

Geneviève Bureau
Greffière-trésorière adjointe